



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée extraordinaire du 21 septembre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 21 septembre 2026 à 9h., en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Tous formant quorum sous la présidence du maire Patric Bernier

Constatation est faite que tous les élus ont reçu l'avis de convocation.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026
5. Carte de crédit approvisionnement
6. Deuxième période de questions du public
7. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire Patrick Bernier ouvre la séance à 9h XX après avoir constaté le quorum.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Patrick Bernier présente l'ordre du jour de la séance.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Considérant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Val-Joli pour l'année 2026 adopté le 1er décembre 2025 par la résolution numéro 2025-12-06;

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier la date de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre pour mardi le 6 octobre 2026 en raison de la tenue de l'élection provinciale générale qui a lieu le 5 octobre 2026;

Il est proposé par

Appuyé par

Et adopté à l'unanimité des membres suivants

Que le calendrier soit modifié drelativement à la tenue des séances ordinaires du cosneil municiapl pour 2026 qui débiteront à 20 h les jours suivants:

- lundi le 12 janvier
- lundi le 2 février
- lundi le 2 mars
- maridi le 7 avril
- lundi le 4 mai
- lundi le 1er juin
- lundi le 6 juillet
- lundi le 17 août
- mardi le 8 septembre
- **mardi le 6 octobre**
- lundi le 2 novembre
- lundi le 7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

5. CARTE DE CRÉDIT APPROVISIONNEMENT

Considérant que l'entreprise qui fournissait l'essence pour la camionette de la municipalité fermera tous les comptes de crédit client à compter du 30 septembre 2026;

Considérant que l'entreprise proposait une carte de crédit Esso pour régler les achats d'essence;

Considérant que Visa Desjardins offre une carte de crédit pour approvisionnement qui sera relié au dossier que la municipalité a déjà chez Desjardins;

Considérant que l'administration municipale a accès aux activités sur la carte via le portail Accès D de Desjardins;

Considérant que toutes les factures de dépenses reliées à cette carte seront déposées au conseil municipal à tous les mois;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la mise en vigueur d'une carte visa Desjardins pour les achats d'approvisionnement pour la municipalité afin de permettre l'achat d'essence principalement et autres achats ponctuels.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Patrick Bernier lève l'assemblée à 9hXX.

Patrick Bernier,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

PatrickK Bernier, maire